

Notice générale d'informations aux familles - session 2022
Admission dans l'enseignement public ou privé sous contrat
des élèves issus de l'enseignement privé hors contrat ou instruits dans la famille

Demande d'admission en collège : 6^e 5^e 4^e 3^e

Procédure	Dates	Observations
Inscription au test d'évaluation	Lundi 25 avril 2022 dernier délai	Les familles s'adressent au collège public de secteur ou au collège privé sous contrat souhaité. Elles lui remettent la fiche de candidature à l'examen d'entrée complétée.
Test d'évaluation	De fin avril à début mai 2022	Le collège organise l'examen portant sur le français et les mathématiques et communique les résultats à la famille.
Affectations en 5^e, 4^e, 3^e	Le collège propose à la famille une inscription directement dans le niveau concerné.	
Affectation en 6^{ème} par AFFELNET 6ème	Les familles doivent obligatoirement transmettre au collège de secteur les volets 1 et 2 Affelnet 6 ^e ainsi que les pièces justificatives au plus tard le mardi 10 mai 2022 (date limite de saisie) . Le collège d'accueil notifie le résultat de l'affectation à partir du 10 juin 2022.	
Pour toute information, consulter le site internet de la DSDEN 06 : https://www.ac-nice.fr/l-inscription-au-college-dans-les-alpes-maritimes-121859#entree-college-ecole-privee-hors-contrat-instruction-famille-etranger		

**Demande d'admission en seconde générale et technologique ou professionnelle
ou en première année de CAP**

Procédure	Dates	Observations
Inscription à l'examen	Vendredi 15 avril 2022 dernier délai	Les familles effectuent leur candidature en ligne à l'adresse suivante : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/examen-public06 et téléchargent leurs pièces justificatives.
Examen d'entrée	Mercredi 18 mai 2022	Les convocations sont envoyées par mail. L'examen comporte : - le matin : une épreuve de français (2h) - l'après-midi : une épreuve de mathématiques (2h)
Résultats d'examen	Vendredi 3 juin 2022	Notification par mail des résultats et de la décision d'orientation par la DSDEN : Seconde Générale et Technologique, seconde professionnelle, 1 ^{ère} année de CAP ou redoublement en classe de 3 ^{ème}
Affectation	A partir du 3 juin	Elèves redoublant en 3^{ème} : les familles prennent directement contact avec le collège de secteur pour procéder à l'inscription.
	Vendredi 10 juin 2022 dernier délai	Elèves orientés en lycée : les familles adressent la fiche de demande d'affectation à l'entrée en lycée palier 3 ^e à la DSDEN - DEAE 1 avant le vendredi 10 juin 2022 dernier délai
	A partir du 1^{er} juillet 2022	Le lycée d'accueil informe les familles des résultats de l'affectation en 2 ^{de} générale, technologique, professionnelle ou 1 ^{ère} année de CAP et les familles procèdent à l'inscription de leur enfant dans les délais prévus.

Pour toute information, consulter le site internet de la DSDEN :

<https://www.ac-nice.fr/inscription-au-lycee-121861#entree-lycee-ecole-privee-hors-contrat-instruction-famille-etranger>